FINANCEMENT PARTICIPATIF
PROJET DE RÉHABILITATION DE LA SALLE DE KERLOÏS

VOUS AUSSI,
FAITES PARTIE DE L'AVENTURE !

VILLE DE
GOUESNOU

ÉDITO

Chacun le sait, les collectivités locales traversent une période très difficile sur le plan budgétaire. L'Etat, depuis trois ans, révise drastiquement à la baisse ses participations, si bien que Gouesnou présente une perte consolidée d'1,9M€ de recettes, et celle-ci va se poursuivre.
Pourtant, notre commune connaît un développement important, tant en matière d'habitat, que d'installations d'activités économiques, tout en se préparant à accueillir de nouveaux habitants. Ceci se combine à un patrimoine bâti vieillissant, qui représente une surface de 30 000m² dont la moyenne d'âge atteint désormais 30 ans.
Aujourd'hui, nous devons décider de l'orientation que nous voulons donner à chaque bâtiment pour les 20 ans à venir. Ces bâtiments ne répondent plus aux normes en vigueur ni aux exigences des pratiques sportives et culturelles.

Aussi, avons-nous fait le choix d'un programme de rénovation des bâtiments communaux, car cesser d'investir aujourd'hui, dans ce contexte, serait une erreur majeure qui hypothèquerait la pérennité du patrimoine lui-même.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à investir à Gouesnou, en faisant le choix d'orienter une partie de vos impôts sur des projets locaux, en bénéficiant d'une **réduction fiscale de 66%** de votre impôt sur le revenu.

Maire de Gouesnou

PRÉSENTATION DU PROJET DE KERLOÏS

La salle de Kerloïs, présente des infiltrations d'eau importantes et une corrosion avancée de la toiture, représentant un danger pour les usagers. Le choix économique s'est porté sur la réhabilitation du bâtiment communal, **trois fois moins cher qu'une construction**.
Les associations, tant culturelles que sportives, sont parties prenantes du projet depuis le premier jour. Le projet s'est porté sur la mutualisation des espaces et du partage des lieux entre tous pour que la nouvelle salle de Kerloïs soit destinée à un large public, au-delà même du milieu associatif.

FINANCEMENT PARTICIPATIF

En contribuant au projet de réhabilitation, vous pouvez, en tant que **particulier**, bénéficier d'une déduction fiscale à hauteur de 66% du montant de votre don. Pour une **entreprise**, le don vient en déduction de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% dans la limite de 0,50% du CA HT avec possibilité de reporter l'excédent au titre des 5 exercices suivants.

100 euros ne vous coûteront réellement que 34 €

BON DE SOUSCRIPTION

Vous êtes un particulier

Nom, prénom : .....
.....

Adresse * : .....
.....

Téléphone : .....
Courriel : .....

Montant du don : .....
.....
Mode de réglement : .....

**Pour la remise du reçu fiscal*

Date et signature

Vous êtes une entreprise

Nom : .....
Forme juridique : .....

Adresse * : .....
.....

Téléphone : .....
Courriel : .....

Montant du don : .....
.....
Mode de réglement : .....

**Pour la transmission de la convention et de la charte éthique*

Date et signature

Chèque à établir à l'ordre de : Trésorerie de Brest-banlieue Guipavas
À retourner à : Mairie 1, place des Fusillés 29850 Gouesnou

CONTACT

Pour plus d'informations n'hésitez pas à nous contacter :

Stéphane Roudaut
Maire de Gouesnou
Vice-président de Brest Métropole
Conseiller régional de Bretagne
secretariat@mairie-gouesnou.fr

Ville de Gouesnou
1, place des Fusillés
29850 Gouesnou

Tél. 02 98 07 86 90

WWW.GOUESNOU.FR

Rejoignez nous sur Facebook /VilledeGouesnou
#tousensemblepourkerlois

Tous ensemble pour Kerlois ! en vidéo

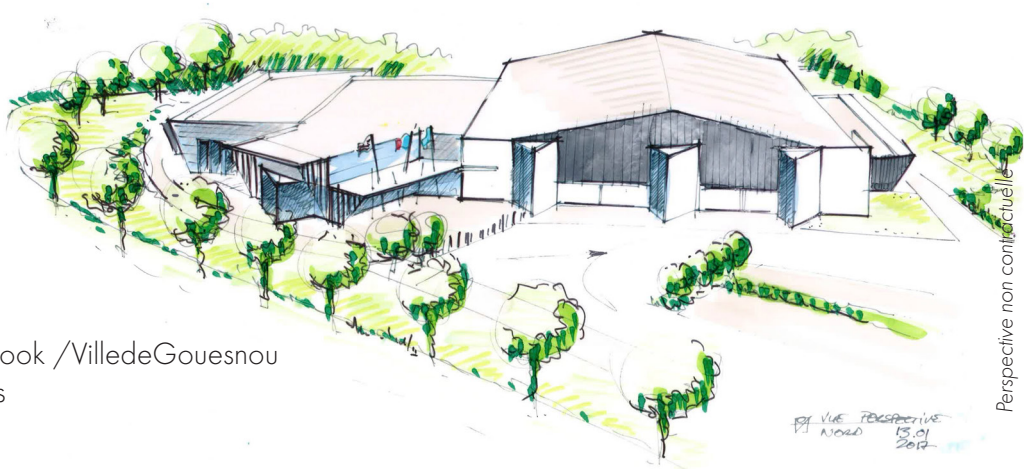

Perspective non contractuelle